

Opposer les agents ne résoudra rien : demandons des solutions !

Strasbourg, le 21 février 2025.

Un tract non daté, intitulé « *Des notes de service pour cacher la forêt* », circule actuellement et s'attaque à la direction de la Maison d'Arrêt de Strasbourg, aux SPIP, aux agents du PREJ et même aux éboueurs de l'Eurométropole. Pourtant, chaque corps de métier doit composer avec ses propres contraintes et difficultés. Qu'il s'agisse des surveillants, gradés, officiers, personnels de direction, administratifs ou techniques en établissement, des agents du PREJ, des CIP ou encore des éboueurs, tous font face à des réalités de travail exigeantes.

En tant que surveillant, je comprends la frustration de son auteur face aux dysfonctionnements évoqués. Cependant, il est important de ne pas tirer à boulets rouges sur certains agents d'application, qui, comme tous les autres, travaillent dans un cadre où ils doivent composer avec des directives imposées d'en haut.

Concernant la modification des horaires dans GENESIS.

Contrairement à ce qui est avancé, il **n'est pas possible** de modifier les horaires dans GENESIS à plusieurs reprises dans la journée, encore moins à la demande des agents du PREJ. Les horaires sont intégrés dans le paramétrage local du logiciel et ne peuvent être adaptés en fonction des jours.

Les agents du PREJ peuvent être affectés à une mission le matin et une autre l'après-midi, parfois sur un autre établissement. Un retard important sur la première mission peut entraîner des conséquences lourdes, comme empêcher la seconde de se faire ou retarder une libération. Dans ce cas, l'ARPEJ doit alors trouver un autre équipage, qu'il s'agisse d'un autre PREJ ou des ELSP, ce qui alourdit encore la charge de travail et n'arrange finalement personne...

Concernant les contraintes des missions judiciaires.

Lors des audiences judiciaires, les agents savent à quelle heure elles commencent, mais jamais à quelle heure elles se termineront. Il en va de même pour les ELSP en extraction médicale : une attente prolongée fait partie des contraintes du métier. Ceux qui ont exercé ces missions avant l'arrivée des ELSP le savent bien.

Concernant la prise en charge des détenus à 7 h 00.

La plage horaire qui correspond à la mise en œuvre de l'extraction est loin d'être idéale, et les agents le savent. Mais ils doivent composer avec, tout comme les agents de nuit, qui se retrouvent à devoir faire descendre les détenus plus tôt pour pouvoir sortir à l'heure. Ce fonctionnement, bien que contraignant, résulte d'un manque de moyens humains et de cohérence et non d'une volonté de compliquer les choses.

Plutôt que d'opposer les agents, demandons des moyens !

Ce tract met en lumière des difficultés bien réelles, mais confronter certains agents à d'autres ne résoudra rien. Les décisions se prennent ailleurs, et c'est à l'administration et à la magistrature d'adapter les organisations de travail aux réalités du terrain. Les carences en effectifs plombent nos conditions de travail. Plutôt que de nous diviser, il est essentiel d'exiger des moyens humains et matériels à la hauteur des impératifs de nos missions.

L'UFAP UNSa Justice se tient à la disposition de l'administration pour leur faire part de ses propositions sur ce sujet sensible.

Philippe STEINER
Secrétaire local adjoint UFAP-UNSa Justice
Bureau de la DISP Strasbourg/ PREJ de Strasbourg